



PROGRAMME D'INVESTISSEMENT FORESTIER (PIF)

BURKINA FASO

AIDE MEMOIRE MISSION CONJOINTE

14 - 23 FÉVRIER 2011



I. INTRODUCTION

1. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF) est un des trois programmes du Fonds stratégique sur le climat mis en place dans le cadre des Fonds d'Investissement Climatique (CIF) par les banques multilatérales de développement (BMD). L'objectif du PIF est de mobiliser des politiques et des mesures ainsi que des financements sensiblement accrus en vue de faciliter la réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et de promouvoir la gestion durable améliorée des forêts, devant se traduire par des réductions d'émissions, la protection des stocks de carbone forestier et la lutte contre la pauvreté.
2. Le Burkina Faso a été sélectionné par le groupe des experts mis en place par le sous-comité du PIF pour être un des pays pilotes dans le cadre du PIF, en raison des efforts de gestion participative des ressources forestières déployés et du partage d'expérience qu'il a su établir avec d'autres pays en la matière. Ce choix a été confirmé par le sous-comité du PIF en Mars 2010. Le Gouvernement du Burkina Faso a confirmé son intérêt pour participer au programme et a adressé une lettre dans ce sens au sous-comité du PIF avec le questionnaire rempli en Mai 2010.
3. Dans ce cadre, sur invitation du Gouvernement, une mission préparatoire a été effectuée du 11 au 13 Octobre 2010 par les BMD sous la conduite du Gouvernement pour initier officiellement le processus de préparation du programme et planifier avec les responsables nationaux l'ensemble des activités de préparation du PIF. Cette mission a abouti à la mise en place d'une feuille de route (annexe 1) détaillant toutes les activités nécessaires à la préparation du plan d'investissement.
4. La requête de financement pour les fonds de préparation du PIF au Burkina a été soumise par le gouvernement et approuvée par le comité des BMD du PIF le 21 Décembre 2010 (http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/fip_pilot_programs). Ce fonds d'un montant de 250.000 dollars des Etats Unis, permet le financement les principales activités suivantes : préparation du plan d'investissement, réalisation d'une étude sur l'impact économique du plan, la réalisation de la situation de référence, la réalisation de l'évaluation environnementale du Plan d'Investissement (PI), l'appui au fonctionnement du comité et de l'équipe technique PIF/REDD+ et la réalisation des ateliers et réunions de concertation avec toutes les parties prenantes.
5. Le gouvernement a mis en place, en décembre 2010, par décret N 1010/159/PRES/PM/MECV un comité de pilotage des projets de mise en œuvre du PANA et du PIF. Ce comité est l'organe d'orientation, d'appui/conseil et de supervision des activités des projets du PANA, ainsi que de l'élaboration du plan d'investissement du PIF et la mise en œuvre des activités du REDD+. Parallèlement le gouvernement a mis en place par décret N 2010 – 158 / MECV un secrétariat technique du PI. Ces deux décrets sont présentés dans l'annexe2.
6. Parmi les principales activités de cette feuille de route, la réalisation d'une analyse diagnostique du secteur forestier. Celle-ci a été conduite par le gouvernement et a permis d'aboutir à un

document détaillé mettant en exergue les acquis et les contraintes relatives au secteur forestier et dégageant une vision et des pistes de réflexion pour l'élaboration du plan d'investissement.

7. Parallèlement, la Banque Mondiale, en collaboration avec le Gouvernement du Burkina Faso, a initié une étude sur la gouvernance forestière dans le cadre du Programme des Forêts (PROFOR) (www.profor.info). Une version préliminaire des résultats de cette étude a été partagée avec tous les membres afin d'enrichir les discussions et concertations avec les parties prenantes.
8. Sur invitation du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) (annexe 3), et suite à l'acceptation de ses termes de référence par le comité des BMD du PIF (http://www.climateinvestmentfunds.org/cif/FIP_Joint_Missions), la mission conjointe s'est déroulée du 14 au 23 février 2011. Elle a été conduite par Monsieur Samuel YEYE, le point focal national du PIF et Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD). Pour les Banques Multilatérales de Développement, la mission était conduite par Mr. Taoufiq BENNOUNA, Expert en Gestion des Ressources Naturelles à la Banque Mondiale et Mr. Modibo TRAORE, Expert en chef, Gestion des Ressources Naturelles et Environnement à la Banque Africaine de Développement. La liste complète des participants à la mission se trouve dans l'annexe 4.
9. Les objectifs de la mission conjointe étaient de : (i) élaborer une première version du Plan d'Investissement du PIF et valider les priorités et idées de projets d'investissement identifiés avec les parties prenantes au cours de l'atelier et des réunions de concertation avec tous les acteurs ; (ii) assurer une large consultation de toutes les parties prenantes ; et (iii) faire des recommandations et convenir d'un plan d'action pour la finalisation du plan d'investissement du PIF et des idées de projets pour sa soumission au Sous-comité du PIF en mai 2011.
10. La mission adresse ses vifs remerciements au Gouvernement et à toutes les parties rencontrées (institutions nationales et locales, organisations de la société civile, représentants du secteur privé, partenaires techniques et financiers, coordonnateurs des programmes/projets de développement) pour l'intérêt qu'ils ont manifesté à ce programme et pour la qualité des échanges. La mission remercie particulièrement le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ainsi que le Bureau de la Banque Mondiale à Ouagadougou pour les facilités qui lui ont été accordées.

II. DEROULEMENT DE LA MISSION CONJOINTE

11. Conformément aux termes de référence de la mission (annexe 5), les principales activités suivantes ont eu lieu:

- **Organisation les 14 et 15 Février 2011 d'un Atelier National de concertation sur les priorités et modalités de mise en œuvre du PIF:**

L'organisation de l'atelier national est justifiée par la nécessité d'aider le Gouvernement du Burkina Faso à développer son plan d'investissement PIF à travers une large consultation et le dialogue avec les principales parties prenantes, en tenant compte des politiques, des stratégies et plans de développement clés et des leçons apprises des principaux programmes/projets de

développement. Son objectif consiste à prendre connaissance et discuter la version préliminaire du document d'investissement du PIF du Burkina Faso et les différentes idées de projets.

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a enregistré le discours de Madame Galina Y. SOTIROVA, Représentante Résidente de la Banque Mondiale au Burkina Faso, suivi du discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur Salifou SAWADOGO, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable. Madame Clarisse COULIBALY, Analyste des Programmes Environnement et Énergie, y a participé au nom de la Représentante Résidente du PNUD (voir annexe 6 pour les discours).

- a. L'atelier a connu la participation de plus de 105 acteurs représentant les institutions nationales, la société civile, et le secteur privé, la recherche (CIFOR) ...etc. (voir en annexe 7 la liste complète des participants).
 - b. Les caractéristiques et principes du PIF, ainsi qu'un rappel des activités ayant été menées jusqu'à présent ont été présentés après l'ouverture officielle de l'atelier (voir annexe 8 pour la présentation). Cette présentation a été suivie par une séance de discussions.
 - c. Les principaux résultats de l'étude analytique réalisée par le gouvernement ont été présentés et discutés en plénière et dans les groupes de travail.
 - d. L'Atelier a été structuré autour de sessions plénières et de sessions en 4 groupes de travail qui ont tenu des discussions sur les thèmes suivants : (i) cadres institutionnels et législatifs ; (ii) gestion, aménagement et exploitation des ressources forestières ; gouvernance du secteur forestier ; (iii) programmes et projets relatifs au secteur forestier ; et (iv) principaux acteurs du secteur forestier. Les TDR de l'Atelier et ceux des travaux de groupes sont joints en annexe 9.
- **Réunions de consultations avec les principales parties prenantes** : ces réunions ont eu lieu les 17 et 18 Février 2011 et avaient pour objectif d'approfondir la pertinence des priorités identifiées au cours de l'atelier, définir les rôles que les types d'acteurs peuvent jouer dans la mise en œuvre du PIF et apprécier leur adhésion au plan d'investissement. Les consultations ont été menées dans quatre groupes d'acteurs, à savoir : (i) les institutions nationales ; (ii) les représentants de la société civile ; (iii) les représentants du secteur privé ; et (iv) les partenaires techniques et financiers et les coordonnateurs de programmes et projets de développement. Il faut noter que dans les TDR de la mission, le groupe des Coordonnateurs des programmes et projets devait avoir des consultations à part mais pour des raisons d'efficacité, ce groupe a été ajouté au groupe des PTF. Les TDR des consultations sont joints en annexe 10.
 - **Elaboration de la première version du Plan d'Investissement Forestier et des idées de projets**: sur la base (i) du rapport analytique produit par le gouvernement, (ii) des résultats de l'atelier et des groupes de travail, et (iii) des recommandations issues des consultations avec toutes les parties prenantes, l'équipe de la mission conjointe (gouvernement et BMD) a élaboré un premier projet de Plan d'investissement.

12. Les résultats de la mission ont été présentés au cours d'une réunion de restitution avec Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Développement Durable le mercredi 23 février 2011, en présence des membres de la mission.

III. RESULTATS DE LA MISSION CONJOINTE

Atelier National de concertation sur les priorités et modalités de mise en œuvre du PIF:

13. Le rapport détaillé de l'atelier et des travaux de chaque groupe sont présentés en annexe 11. Nous présentons ci-dessous les principaux résultats de chaque groupe de travail :

Groupe 1 : Cadres institutionnel et législatif

14. Le groupe était composé d'une trentaine de personnes majoritairement des différents services du MEDD (y compris le service des ressources humaines et les Directions régionales) et un spécialiste de la loi de sécurisation foncière du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques (MAHRH) et un représentant de la Météorologie nationale.
15. A la suite de débats fort intéressants, le groupe a estimé que, dans l'ensemble, le dispositif législatif et institutionnel du secteur forestier est adéquat pour les différentes catégories d'acteurs et permettent de délimiter des forêts au niveau communal, de pratiquer l'agroforesterie et de discipliner les activités des agrobusiness men. Toutefois, il est ressorti qu'il existe quelques lacunes notamment au niveau des textes d'application et de la faible prise en compte des changements climatiques. Les lois sont nouvelles ou en révision et le principal défi demeure de les faire connaître et appliquer par un personnel encore insuffisant et peu formé pour ces tâches. Les instruments de gestion prévus pour l'aménagement du territoire (schémas, zonages au niveau des communes), de même que les cadres de concertation et les Commissions Environnement et Développement des communes sont adéquats mais n'ont pas vraiment encore été mis en œuvre. Des blocages et sources de conflits demeurent dans le domaine de l'agropastoralisme, et de l'existence de la juxtaposition des règles coutumières et de la loi moderne, qui souvent présentent des dispositions contradictoires.
16. Plusieurs priorités ont été dégagées par le groupe, telles que :
 - la révision des textes : code forestier pour l'inclusion de la dimension changements climatiques ;
 - l'assouplissement de la législation concernant l'exploitation de plantations privées et pour la promotion de l'agroforesterie en y incluant des mécanismes d'incitation (contrats de location pour protéger les arbres, faciliter les droits de jouissance des produits forestiers, etc.) ;
 - la promotion des règles de gestion locale pour la protection des espèces ;
 - la promotion de la création de forêts de réserves de faune communales ;
 - le renforcement la fonction publique territoriale par des agents forestiers communaux ;
 - le renforcement des capacités des agents du MEDD pour leurs nouvelles tâches ;

17. Les principales recommandations du groupe ont porté sur :

- le développement de projets pilotes alternatifs en vue d'accompagner le service forestier et les collectivités territoriales pour la diffusion des textes, l'opérationnalité des cadres de concertation, ainsi que pour les aménagements des espaces forestiers ;
- la priorisation de la spécialisation régionale et la professionnalisation des acteurs en fonction de la vocation des formations forestières ;
- la dynamisation de la contribution de la Diaspora à travers son réseau relationnel aussi bien pour une meilleure gestion des ressources forestières que pour l'amélioration de l'apport scientifique du Burkina Faso à l'atténuation des effets de gaz à effet de serre.

Groupe 2 : Gestion, aménagement et exploitation des ressources forestières ; gouvernance du secteur forestier

18. Le groupe a structuré ses discussions autour de deux axes :

- La gestion et aménagement des ressources forestières :
 - Les connaissances actuelles concernant les ressources forestières sont encore à l'état parcellaire. Des efforts devraient, par conséquent, être faits pour actualiser les données existantes sur la base d'une analyse des résultats des projets en exécution ou en fin d'exécution, du Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM), ainsi que des données de certaines institutions telles que la FAO. D'autres recherches devraient être élargies à d'autres composantes forestières (ressources forestières non ligneuses et faune). Une situation exhaustive doit être faite sur les potentialités forestières non ligneuses.
 - Les ressources forestières du Burkina sont dans un état assez dégradé. Mais on connaît finalement assez peu l'ensemble des causes de cette dégradation. Des causes 'émergentes' devraient être davantage explorées: par exemple, celles qui sont liées à l'exploitation minière sauvage, la pratique non raisonnée de l'agrobusiness et de la coton-culture, l'urbanisation sauvage, la mauvaise application des politiques de développement (aménagement des bas-fonds), la pratique de la carbonisation sauvage. A partir des données disponibles, on peut affirmer que la tendance à la dégradation est à l'accentuation tant du point de vue qualitatif que quantitatif.
 - De nombreuses mesures institutionnelles, législatives, réglementaires, techniques et politiques ont été mises en œuvre, avec des résultats mitigés. Par exemple, on peut évoquer les contraintes législatives, avec les difficultés d'application des lois ou les insuffisances constatées dans les textes eux-mêmes.
 - En absence d'une véritable politique énergétique alternative, il y a au Burkina tout un ensemble d'actions innovantes, qu'il faudrait davantage consolider et disséminer (comme

la promotion du gaz butane et de l'énergie solaire, la vulgarisation des foyers améliorés ou l'initiative biocarburant en réflexion).

- Gouvernance dans le secteur forestier : Le thème a été traité à partir d'un ensemble de questions liant la notion de «gouvernance» à celle d'«information» : Qui détient les informations essentielles ? Comment sont partagées les informations? Qui prend les décisions concernant les modalités d'exploitation des ressources forestières ? Qui exerce un pouvoir d'influence déterminant par rapport aux prises de décision ? Qui sont les perdants dans la situation forestière au Burkina Faso? Qui rend compte à qui dans la gestion des ressources forestières ? En traitant ces questions, le groupe a fait les remarques suivantes :
 - L'absence d'une véritable stratégie de partage des informations forestières. Les quelques informations partagées sont partielles, irrégulières, parfois onéreuses. L'état d'analphabétisme de certains partenaires ne leur permet pas une accessibilité aux informations écrites.
 - L'Administration est seule à prendre les décisions sous forme de textes de loi, et l'ensemble des autres acteurs se limitent à participer à la prise de décision entérinée par l'Administration.
 - Très souvent, les leaders d'opinion influencent fortement les prises de décision (opérateurs économiques, chefs coutumiers, élus locaux) et les droits des populations à la base sont parfois lésés.
 - Enfin, les modèles de 'reddition des comptes' fonctionnent de manière autonome (les services techniques déconcentrés étant redevables par rapport à leurs ministères respectifs, mais pas aux collectivités locales, par exemple). Enfin, la participation des Collectivités aux prises de décision est effective dans certains domaines (création et gestion des ZOVIC), mais globalement au stade actuel cette participation est limitée.

19. Les principaux axes d'intervention proposés concernent les domaines suivants :

- Evaluations : Evaluer le potentiel de séquestration de carbone par les espèces et les formations naturelles ; évaluer le potentiel forestier des formations naturelles des agrosystèmes et des espaces verts urbains ; avoir une meilleure connaissance des potentialités tant du point de vue qualitatif que quantitatif ;
- Information : Elaborer une stratégie de communication et plan d'action ; collecter, traiter et diffuser les informations ;
- Capacités : Renforcer les capacités à travers l'École Nationale des Eaux et Forêts (ENEF) et les autres structures de formation ; promouvoir l'éducation environnementale ;
- Gestion durable des forêts : Réhabiliter les aires protégées et créer des forêts communales et privées ; promouvoir des combustibles de substitution (résidus ligneux et non ligneux) ; appuyer la protection des berges des plans et cours d'eau.

Groupe 3 : Projets/programmes relatifs au secteur forestier

20. Le groupe avait pour mandat d'étoffer et d'enrichir la liste fournie dans le document de plan d'investissement préliminaire principalement dans le secteur forestier (et changements climatiques), d'en tirer les leçons et de faire des propositions d'initiatives concrètes pouvant être prises en compte dans le cadre logique du PIF/Burkina. Les projets de la liste ont été analysés sur la base des contraintes/ insuffisances et des leçons tirées dans la mise en œuvre des différents projets par catégorie.

- Pour les projets bois de village, les insuffisances sont liées à l'insuffisance de l'appropriation de la démarche, l'absence de sécurisation foncière, et le manque d'organisation des communautés. Ces insuffisances ont été corrigées par la suite en intégrant la sensibilisation et les mesures incitatives, la promotion de la sécurisation foncière et l'organisation des communautés.
- Pour les projets aménagements des forêts naturelles, les insuffisances portaient sur l'inadéquation de la durée, l'évolution rapide du cadre institutionnel, la faiblesse de la planification financière et l'absence d'intégration des aménagements dans les Schémas d'ensemble. Ce qui a amené à augmenter la durée de certains projet (PNGT2), adapter le projet au nouveau contexte, prendre en compte les Plans de gestion environnementales et sociales et les Schémas d'aménagement des terroirs.
- Pour les projets de gestion des terroirs, récupération des terres dégradées et développement local, les insuffisances portaient sur la faible planification et l'absence de flexibilité, de mesures incitatives pour les actions GRN, l'inadéquation des financements avec les besoins des populations, l'inadaptation des procédures de passation des marchés pour les communes. Par la suite, les projets ont adopté une planification ascendante, l'ouverture de guichets pour des mesures d'accompagnement, l'affectation de spécialiste de passation des marchés en région avec l'accompagnement des communes pour ces dernières tâches.
- Pour les projets d'aménagement des aires de conservation de la faune et de la biodiversité, les insuffisances étaient la faible envergure des financements et la difficulté de respecter les cahiers des charges des concessions par les acteurs. Ce qui a permis de proposer une gestion tripartite (Etat-privé-population) et d'allonger la durée des concessions à 20 ans.
- Pour les projets d'aménagement des bassins versants, les insuffisances étaient au niveau des zones d'intervention très réduites et de l'absence de cadre de gestion des ressources interrégionales, ce qui a conduit à la mise en place de mécanismes de concertation et de gouvernance.

21. Ainsi, le groupe 3 a dégagé les 11 idées suivantes pour le PIF :

- Appui aux filières porteuses de PFNL au Burkina Faso (Programme de gestion des peuplements pourvoyeurs de PFNL) ;

- Promotion des mesures alternatives d'économie de bois énergie (foyers améliorés, etc.);
- Promotion des espaces verts dans les villes du Burkina ;
- Création d'une centrale solaire à Dori / Burkina ;
- Développement des forêts communales à buts multiples au Burkina Faso ;
- Développement de Projet d'efficacité énergétique (respect de la convention de Stockholm) ;
- Consolidation des acquis et extension des activités du PROGEREF avec prise en compte du PDGRN/MOCOP ;
- Valorisation intégrée des aires protégées (y compris les zones humides) ;
- Aménagement des zones pastorales au Burkina Faso ;
- Afforestation, conservation des sols et récupération des terres dégradées (restauration, reboisement, etc.) ;
- Aménagement forestier élargi des forêts naturelles (assurer la couverture des principales villes du pays à au moins 80%) ;

Groupe 4 : Acteurs intervenant dans le secteur forestier

22. Ce groupe était constitué de personnes représentants différentes institutions gouvernementales, des associations du secteur privé et d'ONG. Le groupe a pu, avant tout, identifier une multitude très variée d'acteurs (acteurs étatiques, non étatiques, entrepreneurs, ONG et, bien entendu, communautés villageoises). Cette variété est, en quelque sorte, le reflet des multiples dimensions sociales, économiques, environnementales et administratives du secteur forestier et de la 'ressource-forêt'.
23. Chaque acteur a des avantages comparatifs certains par rapport aux autres. Ainsi, par exemple, l'Etat (et en particulier par le biais des ministères sectoriels) a des avantages comparatifs dans le cadre de la formulation des politiques générales, des cadres juridiques et réglementaires. Les Collectivités, de par leur proximité, ont des avantages par rapport à la connaissance des problèmes locaux et des contraintes spécifiques. Les groupes d'usagers connaissent mieux que tous les autres acteurs les forêts et leurs produits et la manière de les utiliser pour leur subsistance et la production d'un revenu.
24. Chaque acteur a aussi ses propres manières de faire et ses propres comportements. En effet, certains acteurs utilisent la forêt à des fins commerciales (les groupes de coupeurs de bois, les chasseurs ou les braconniers et aussi les commerçants de bois de chauffe et bois d'œuvre, détaillants et grossistes). D'autres acteurs, par contre, ne retirent de la forêt que les moyens dont ils ont besoin pour simplement survivre, y compris pour soulager leurs maladies. Enfin, autre exemple, d'autres acteurs s'approchent de la forêt pour mettre en œuvre des activités de protection et conservation de ses écosystèmes, ainsi à des fins éducatives.
25. Dans ce paysage institutionnel, l'un des problèmes majeurs est constitué par le respect des droits de chaque acteur. Il s'agit d'un problème majeur qui peut conduire à des formes de synergies et de partenariat – dans le cadre de la filière forestière, par exemple – mais aussi à des situations conflictuelles, voire de tensions plus ou moins chroniques. On a ainsi l'exemple des conflits entre

communautés locales et gros commerçants de bois, chasseurs traditionnels et braconniers organisés venant de zones plus ou moins éloignées, département ministériels centralisés et collectivités locales, producteurs locaux et faune sauvage, voire même entre hommes et femmes.

26. Chaque acteur a des comportements qui impliquent assez souvent des pratiques novatrices (plusieurs exemples peuvent être donnés, pour montrer les techniques visant à améliorer la productivité de tel ou tel autre produit ligneux ou non ligneux. Mais ces pratiques devraient être mieux répertoriées et disséminées.
27. Parmi les principales priorités identifiées par ce groupe, on rappelle les suivantes :
 - Organisation de rencontres de concertation avec l'ensemble des acteurs à la base du secteur forestier, afin de mieux les informer et de les sensibiliser sur le PIF, ses enjeux et ses défis ;
 - Renforcement des capacités des acteurs dans la perspective de les professionnaliser par filière (chasse, apiculture, bois, charbon de bois) et de faire un répertoire national de ces acteurs du secteur forestier ;
 - Création et formalisation d'un cadre de professionnels des acteurs du secteur forestier à l'image des Chambres Régionales d'Agriculture, des Métiers et des Commerces ;
 - Appui aux initiatives de reboisement des acteurs du secteur forestier, en s'inspirant de l'existant ; et
 - Suivis et évaluations des acquis en faveur des acteurs du secteur forestier.

Consultations avec les principales parties prenantes:

28. **Les consultations avec les principales parties prenantes** ont eu lieu auprès des (i) représentants d'institutions nationales; (ii) représentants de la société civile; (iii) représentants du secteur privé; (iv) partenaires techniques et financiers, et (v) coordonnateurs de programmes ou projets de développement. Les rapports détaillés de ces réunions sont joints en annexe 12. Les principaux résultats pour chaque acteur sont les suivants:
 - **Institutions nationales**: les participants s'accordent sur l'existence de **plusieurs mécanismes** de coordination dont le degré de fonctionnement varie du fait de plusieurs redondances, du manque de moyens et des problèmes de production, diffusion et accès aux informations. Ils proposent d'évaluer les mécanismes de coordination existants sur la base de trois critères: (i) synergie, (ii) importance, et (iii) cohérence avec la décentralisation des politiques sectorielles que le Burkina Faso est en train de mettre en place. Pour le PIF, les participants soulignent la nécessité de mettre en place un cadre de coordination inclusif associant l'ensemble des parties prenantes et disposant de moyens nécessaires pour assurer sa pérennité (moyens humains, techniques et financiers suffisants).

Concernant les **priorités** dégagées dans le cadre des ateliers, les représentants des institutions confirment ces priorités et proposent de les regrouper sous les catégories principales suivantes : (i) amélioration de la gestion des connaissances, (ii) renforcement des capacités, (iii) consolidation du cadre législatif et institutionnel, (iv) meilleure gestion des ressources naturelles.

Par rapport au **rôle des institutions** pour la mise en œuvre du plan d'investissement du PIF, les débats n'ont pas permis d'arriver à un accord du fait que chaque participant souhaite que son institution joue un rôle majeur.

Les participants ont identifiés une série de **risques potentiels** qui pourraient entraver la mise en œuvre, voire la formulation du PIF au Burkina Faso, il s'agit: (i) du manque de coordination, (ii) des conflits d'intérêt, (iii) de l'absence de mesures d'accompagnement appropriées pour la mise en œuvre du plan, (iv) le manque de coordination entre les partenaires techniques et financier, (vi) les catastrophes naturelles et (vii) la non appropriation du PIF par l'un ou l'autre des parties prenantes.

- **Société civile:** les acteurs consultés de la société civile s'accordent sur le fait que les dispositions législatives et réglementaires existantes sont, d'une manière générale (sauf pour certains textes qui doivent être mis à jour), adéquates et pertinentes mais elles ne sont pas appliquées sur le terrain. Ils s'accordent sur les **priorités identifiées** lors des travaux des groupes et précisent que les projets d'investissement devraient consister en (i) le développement et la vulgarisation des projets d'énergies alternatives afin de réduire la pression sur les forêts, (ii) le développement de systèmes intégrés d'agroforesterie (associer l'élevage à l'agriculture) et l'agriculture biologique.

Les participants s'accordent sur le fait qu'ils doivent jouer un rôle de premier plan en ce qui concerne la promotion des techniques de gestion durable des forêts et le renforcement des capacités des populations locales, la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.

Les risques identifiés pour le PIF sont sur le plan externe les conflits régionaux ou sous régionaux (Cote d'Ivoire); et sur le plan interne le manque de transparence et la corruption.

- **Secteur privé:** Celui-ci a été représenté essentiellement par des intervenants des filières karité, bois d'œuvre et de chauffage, gomme arabique, et chasse. Bien que les filières reliées aux produits forestiers non-ligneux soient peu structurées, ces quatre filières possèdent quant à elles des organisations regroupant les producteurs, les transporteurs, les grossistes et les détaillants. De façon générale, ces filières dépendent à 80% des formations forestières naturelles pour leur approvisionnement. Devant les faiblesses de la gestion forestière, la non-application et la mauvaise connaissance des textes, et compte tenu des coupes illégales et abusives, elles craignent pour les ressources et tentent de sécuriser leurs approvisionnements au moyen de plantations privées mais surtout en appuyant les populations pour la création de plantations villageoises. Toutefois, ces initiatives ont été timides et dépendantes de subventions de projets

pour le matériel de base. Les acteurs de ces filières se disent les mieux placés pour encadrer les populations puisqu'ils ont des contacts rapprochés sur le terrain et connaissent donc bien les besoins. En ce qui concerne leurs opérations, la plupart des représentants demandent des crédits de campagne pour les producteurs et des garanties financières pour les opérations d'exportation. Enfin, le secteur privé souhaite participer à la planification des projets et à la répartition des financements disponibles. C'est en ce sens qu'ils ont recommandé la création d'un « Conseil National des acteurs des produits forestiers ».

- **Partenaires techniques et financiers incluant les coordonnateurs de programmes ou projets de développement (PTFs):** ces acteurs soulignent que le plan d'investissement du PIF contribuera aux résultats du Programme National du Secteur Rural (PNSR) comme cadre unique de programmation et pourrait appuyer notamment les activités liées à la foresterie ainsi que les autres activités prévues dans le PNSR. La mise en œuvre des projets d'investissement du PIF s'inscrira dans le budget programme national. Les PTFs confirment que les priorités identifiées lors des ateliers sont en harmonie avec le PNSR et sont alignées avec les projets qu'ils planifient avec le département dans le secteur forestier. Le PIF constitue de ce fait une bonne opportunité de cohérence pour favoriser la mise en œuvre d'une approche programmatique qui inclut l'ensemble des acteurs et qui soit basée sur des indicateurs de performance consensuels pour rendre compte des progrès accomplis. Les risques envisagés sont liés à la nouveauté de l'approche qui nécessite une bonne compréhension de la part de tous les acteurs, une bonne concertation entre les partenaires et un fort leadership du Gouvernement. D'autres risques sont liés aux facteurs externes tels que les crises écologiques, financières, ou l'instabilité dans la sous-région.

Le Plan d'Investissement Forestier dans le cadre du PIF (annexe 13)

29. L'analyse des résultats des travaux de concertations et groupes de travail a permis de regrouper les priorités identifiées dans les principaux axes suivants:

Axe 1. Appuyer le cadre législatif actuel du secteur forestier et améliorer les modèles de gouvernance forestière.

Axe 2 : Promouvoir et soutenir des initiatives de renforcement des capacités

Axe 3 : Soutenir une gestion améliorée et durable des forêts

Axe 4 : Gestion des connaissances et coordination stratégique du programme

L'annexe 13 décrit plus en détail pour chaque axe les priorités identifiées.

Cet exercice sera poursuivi par l'identification des idées de projet que le gouvernement a initié et qu'il remettra aux membres de la mission le 25 février 2011.

IV. **Constats / Recommandations**

30. Au cours de la mission, le gouvernement a confirmé son souhait de présenter son plan d'investissement à la prochaine réunion du sous-comité du PIF en juin 2011. La mission conjointe a mis en exergue un certain nombre de constats qui doivent faire l'objet d'une attention particulière pour aboutir à cet objectif, il s'agit en particulier de:

- **La meilleure appropriation des procédures et guidelines du PIF par tous les acteurs impliqués (BMD, secrétariat national du PIF, comité de pilotage PIF/PANA).**
- **L'implication nécessaire de l'ensemble des membres du comité, des représentants de la société civile et ceux du secteur privé et des communautés locales à toutes les étapes du processus d'élaboration du plan d'investissement.**
- **Le fonctionnement du Comité de coordination PANA/PIF :** Ce comité a été créé en Décembre dernier, mais ne s'est jamais réuni, il devrait pourtant valider les différentes orientations qui se dégagent pour le PIF. La composition de ce comité n'intègre pas l'ensemble des parties prenantes en particulier le secteur privé et les organisations de la société civile actifs aussi bien dans le secteur forestier que les autres secteurs pouvant avoir un impact sur les forêts. En outre, le mandat de ce comité doit refléter plus en détail son rôle dans le REDD+.
- **La mise en œuvre du don de préparation du PIF:** Ce don a été approuvé par le comité du PIF en décembre dernier, l'évaluation des capacités fiduciaires et de passation de marché de l'unité du projet PNGT2 qui sera chargé de son exécution a été aussi réalisée, cependant les autres activités permettant sa mise en œuvre sont en retard, il s'agit en particulier : (i) l'établissement de l'accord avec l'unité PNGT2 sur les responsabilités respectives, (ii) élaboration du plan de passation de marchés, (iii) ouverture du compte.
- **Réalisation des autres études :** (i) la réalisation des autres études convenues pour la préparation du plan d'investissement, à savoir l'évaluation environnementale, l'impact économique et la situation de référence doit se faire dans les plus brefs délais.

Au regard des constats soulignés ci-dessus, la mission fait les recommandations suivantes :

- S'assurer de l'appropriation du processus PIF par le secrétariat technique et les acteurs du comité, notamment une meilleure connaissance des procédures et guidelines du PIF ;
- Mettre un accent particulier sur l'implication de toutes les parties prenantes dans le processus d'élaboration et de validation du plan d'investissement du PIF, notamment la société civile, le secteur privé, les partenaires au développement et les populations vulnérables ;
- Rendre fonctionnel dans les meilleurs délais la coordination PANA/PIF et intégrer des représentants du secteur privé, partenaires au développement et de la société civile dans sa composition ;

- Réaliser dans les meilleurs délais les actions relatives à la mise en place du don préparation du PIF ;
- Faire démarrer les études convenues pour la préparation du plan d'investissement du PIF ;
- Finaliser le choix des idées de projets et continuer l'élaboration du plan PIF du Burkina Faso; et
- Renforcer le travail en équipe (Gouvernement et BMD).

V. PROCHAINES ETAPES

Sur la base des résultats atteints lors de cette première mission conjointe et des constats sur le terrain, la mission invite la partie nationale à continuer le travail entamé pour faire avancer la préparation du plan. La feuille de route suivante a été proposée par la mission conjointe :

- (i) Transmission aux BMD des idées de projets identifiés sur la base des résultats de l'atelier du PIF et des consultations avec les parties prenantes.
- (ii) Réaction des BMD sur la liste en appliquant les critères d'investissement tels qu'ils sont définis dans les procédures opérationnelles du PIF.
- (iii) Organisation d'une audio-conférence avec toutes les parties pour valider définitivement les idées de projet et s'entendre sur une feuille de route avec le partage des responsabilités pour finaliser le plan et ses annexes.
- (iv) Programmation de la deuxième mission conjointe sur proposition du Gouvernement ;
- (v) Réalisation de la deuxième mission conjointe de validation du plan PIF du Burkina Faso.
- (vi) Traduction du plan et ses annexes en anglais.
- (vii) Soumission du Plan d'Investissement au Sous-Comité PIF.

31. Le Gouvernement du Burkina Faso et les représentants des BMD conviennent de la feuille de route indiquée ci-dessus:

Activité	Date limite	Responsabilité
Transmission aux BMD de la liste des idées de projets	25 février 2011	MEDD / Point Focal PIF
Lancer le processus d'appel à candidature pour les études	01 Mars 2011	MEDD / Point Focal PIF
Préparer et partager avec les BMD un programme de travail du secrétariat technique PIF permettant de faire aboutir les activités de cette feuille de route	01 Mars 2011	MEDD / Point Focal PIF
Revoir le décret de création du comité PIF/PANA	01 Mars 2011	MEDD / Point Focal PIF
Elaborer le calendrier de travail du comité PIF/PANA et partager régulièrement avec les BMD les compte rendus de ses réunions	01 Mars 2011	MEDD / Point Focal PIF
Finaliser les TDRs des études inscrites dans le don de préparation	10 Mars 2011	MEDD / Point Focal PIF
Finaliser les procédures administratives pour l'exécution du don de préparation	30 Mars 2011	MEDD / MEF/BM

Réaction des BMD sur les idées de projet en appliquant les critères d'investissement du PIF	04 mars 2011	BMD
Audio - conférence validation idées de projets et finalisation du plan d'action pour la SI, et partage des projets entre BMD, se répartir les taches sur la rédaction des sections du Plan	07 mars 2011	BMD / Gvt
Sur la base des décisions de l'audio, approfondir le document de PI	18 Mars 2011	MEDD / BMD
Compilation des différentes sections dans le même document	23 Mars 2011	BM
Partage du doc de PI avec toutes les parties prenantes et réception des réactions	25 Mars 2011	MEDD / Point Focal PIF/BMD
Traduction en anglais du PI	30 Mars 2011	BM
Elaboration des CN des projets en anglais (annexe 1)	15 mars 2011	BMD
Elaboration de l'Annexe 2: Plan de participation des parties prenantes présentant une évaluation des groupes participant au projet pilote et décrivant leur rôle dans la conception et la mise en œuvre du plan d'investissement et des projets et programmes connexes.	15 mars 2011	Point focal MEDD
Finalisation des 3 études (EES, EI, Situation de référence)	11 avril 2011	Point focal MEDD
Traduction du doc de PI avancé en Fr	17 avril 2011	BM
Elaboration, partage et validation des TDRs de la deuxième mission conjointe	15 Mars – 10 avril 2011	MEDD/BMD
Soumission au comité PIF des TDRs + lettre d'invitations	17 Mars 2011	MEDD
Réalisation de la deuxième mission conjointe de validation du plan PIF	18 – 22 avril 2011	MEDD / BMD
Atelier national de validation	22 avril 2011	MEDD / BMD
Finalisation de Plan et notes conceptuelles des projets et des annexes	02 Mai 2011	MEDD / Point Focal PIF
Soumission au sous-comité du PIF	04 mai 2011	MEDD / Point Focal PIF